

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 29-327-1924 portant délégation d'attribution à M. philibert, secrétaire général p.i.

n° 29-327-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 février 1924

Numéro JO  
n° 327 du 29/02/1924

Date du numéro  
29 février 1924

### VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances Officier de la légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 8 septembre 1918 portant délégation d'attribution au Secrétaire général du gouvernement: Vu l'arrêté du 27 février 1924 chargeant M. Philibert, chef de bureau des secrétariats généraux des colonies, chef du bureau des finances, des fonctions intérimaires de Secrétaire général du gouvernement.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Philibert, Secrétaire général du gouvernement p. i, exercera les fonctions dont il a été investi par l'arrêté HUE février 1924 susvisé, en conformité de l'arrêté en date du 8 septembre 1918 portant délégation d'attribution au Secrétaire général du gouvernement.

#### Art. 2

— M. Philibert exercera notamment les fonctions d'ordonnateur. Il signera en conséquence par autorisation du Gouverneur Les mandats et ordonnances de paiement, les ordres de recettes et toutes autres pièces comptables intéressant l'exécution des divers budgets dont la comptabilité est tenue au secrétariat général. Il est également investi des fonctions d'ordonnateur des matières dans les conditions définies à l'arrêté 6 mai 1922.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, notifié au trésorier-payeur, et inséré au Journal officiel de la colonie.

